



## **LA CLARIFICATION DE LA COMMISSION FÉLICITÉE PAR ESTO : LE CAOUTCHOUC ÉMIETTÉ UTILISÉ COMME REMPLISSAGE SUR LES TERRAINS SYNTHÉTIQUES EST BIEN CONSIDÉRÉ COMME UN MÉLANGE AU SENS DE REACH**

**Bruxelles, le 26 mai 2016** – L'association européenne des fabricants de gazon synthétique (ESTO) se réjouit de la clarification émise par la Commission européenne confirmant que, conformément au règlement REACH, le caoutchouc émietté utilisé comme remplissage sur les terrains synthétiques est bien un « mélange ». Par conséquent, il n'est pas concerné par la restriction actuelle liée aux hydrocarbures polycycliques aromatiques (HPA) évoquée à l'entrée 50(5) de l'Annexe XVII, qui s'applique uniquement aux « articles ».

Cette clarification fait suite à la réunion des Autorités compétentes pour REACH et CLP (CARACAL) et de la Commission organisée le 8 mars 2016 à Bruxelles. Cette réunion a abordé la question de savoir si les granules de caoutchouc utilisées comme matériel de remplissage sur les terrains en gazon synthétique, obtenues à partir de vieux pneus recyclés, étaient concernées par le paragraphe 5 de l'entrée 5 dans l'Annexe XVII pour de REACH (la restriction concerne les HPA dans les articles fournis au grand public). Il a finalement été conclu que le caoutchouc émietté utilisé comme remplissage sur les terrains synthétiques était un « mélange ».

En tant que mélange, le caoutchouc émietté n'est dès lors pas concerné par la restriction sur les HPA visée à l'entrée 50(5) de l'Annexe XVII, mais par la restriction générale contenue dans l'entrée 28 de l'Annexe XVII dans le règlement REACH.

ESTO conseille les municipalités, les organismes publics et les autres acheteurs de gazon synthétique contenant un remplissage à base de caoutchouc émietté (ou, quoi qu'il en soit, pour tout type de remplissage) de demander une lettre de conformité au fournisseur approprié afin de confirmer que le caoutchouc fourni répond bien aux limites générales imposées par l'entrée 28 de l'Annexe XVII du règlement REACH.

**L'association européenne des fabricants de gazon synthétique (ESTO)** est une association qui a été formée pour garantir un gazon de qualité et fournir des informations susceptibles d'aider les clients et les utilisateurs finaux à trouver les solutions les plus appropriées en matière de systèmes de gazon synthétique. ESTO occupe une place exclusive auprès des chercheurs/des universités, des utilisateurs finaux (clubs, ligues, organismes sportifs) et des fabricants. ESTO une organisation qui permet en effet de réunir ces groupes pour discuter, débattre, mener des recherches et envisager l'avenir du gazon synthétique.

En tant qu'association à but non lucratif, l'ESTO fournit des informations neutres et impartiales visant à promouvoir l'utilisation du gazon synthétique, en mettant en avant ses nombreux avantages et bienfaits. L'ESTO est un « forum » où tous les acteurs sont invités à se rencontrer et à échanger, des fabricants aux architectes, en passant par les installateurs, les entrepreneurs et les instituts chargés de mener des tests, sans oublier les utilisateurs finaux.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Nigel Fletcher  
Président exécutif

Natasja Faelens  
Responsable de l'administration – [Natasja@theesto.com](mailto:Natasja@theesto.com)